Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 017-211700869-20260928-CM09_82-DE

COMMUNE DE CHANIERS

Séance du 28 septembre 2026

Date de convocation : 22/09/2026

Délibération N° 2026/09/082

Nombre de membres :
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 25
Quorum : 14

OBJET : Fonds de soutien direct aux communes sinistrées

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de PANNAUD Eric, le Maire.

Présents : PANNAUD Eric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, CANUS Daniel, LA ROSA Déborah, BERTOT Jacques, BONNIN Marylène, SIAUDEAU Michel, adjoints ; CLÉMENT Anne-Gaëlle, CARTON Jean-Pierre, conseillers délégués ; BOTON Monique, FAVEREAU Laurent, DUQUESNE Laurent, FOURNALES Sandrine, MORAUD Laurent, MEGE Jennifer, PINTO DE MATOS Maud, ANTONICELLI Thomas, GOINEAU Sophie, GUERIN Florian, BARON Arnaud, GAUDIN Julie, LABROUSSE Marie, conseillers municipaux.
Excusés ayant donné pouvoir : DAVID Claudia pouvoir à LA ROSA Déborah, WATTEBLED Stéphane pouvoir à LABROUSSE Marie, DIENON Grégory pouvoir à BARON Arnaud.
Excusée : GONCALVES Charlotte.
Absente : JEAN Ludivine.
Secrétaire de séance : BARON Arnaud.

Suite aux feux d'une intensité exceptionnelle qui ont sévis dans plusieurs départements, notamment en Gironde, l'AMF a ouvert un fonds de soutien d'urgence aux communes sinistrées.

Les collectivités sont appelées à faire des dons qui seront alloués aux communes touchées pour permettre la continuité de leur fonctionnement, la remise à niveau de leurs équipements, et leur mission d'assistance aux populations.

L'allocation des dons se fera de façon transparente, traçable et collégiale, en lien avec les associations départementales de maires.

Tout en ayant invité les collectivités et les particuliers à soutenir l'aide aux populations menée sur le terrain par la Protection civile, l'AMF lance un dispositif d'aide spécifique aux communes sinistrées qui marque la solidarité des communes entre elles.

Ce fonds s'inscrit dans la continuité du travail sur les risques et crises conduit par l'AMF depuis 2022, qui accompagne les communes dans la prévention, la gestion des risques, et dans la remise en état des communes après ces événements majeurs.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 017-211700869-20260928-CM09_82-DE

Ce fonds d'urgence au service des communes sinistrées a vocation à être pérennisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, indique sa volonté de participer au fonds de soutien et sur le montant qu'il souhaite allouer 5000€ à l'AMF.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire
Eric PANNAUD

Le secrétaire de Séance
Arnaud BARON

MAIRIE DE CHANIERS